

Une baisse inacceptable du volume pour 2013

La Direction Générale vient de faire connaître le volume des possibilités pour **les listes d'aptitude de C en B et de B en A.**

- **C en B 1 209 contre 1 868 en 2012**

- **B en A 220 contre 286 en 2012**

Les CAP Nationales se tiennent depuis le 9 avril pour la catégorie B et le 16 avril pour la catégorie A. Les travaux de la CAPN concernant la liste d'aptitude de C en B se prolongeront jusqu'à vendredi 12 avril midi.

Le Syndicat F.O.-DGFIP dénonce le caractère inacceptable de ces coupes budgétaires qui pénalisent les promotions internes, d'autant plus que la DGFIP n'a pas été épargnée lors des suppressions d'emplois.

Suppression du mouvement B et C (FGP) du 1er avril 2014

Pour atteindre sa cible 2014, **la Direction Générale supprime le mouvement du 1er avril 2014 pour les catégories B et C de la filière GP.**

FO-DGFIP continue de revendiquer le maintien de deux réels mouvements de mutation et dénonce cette nouvelle suppression au prétexte de la mise en place des résidences d'affectations nationales (RAN) et des contraintes informatiques que nous avons déjà condamnées pour les inspecteurs.

La seule contre-partie obtenue sera que la DG permette, mais dans des délais ultra-courts, aux agents en situation prioritaire ET qui ne remplissaient pas les conditions de séjour au 1er septembre 2013 (un an) de participer à un mouvement prenant effet au 1er janvier 2014.

ATTENTION donc à la date limite : les demandes de mutation prioritaire sont à formuler avant le 17 avril 2013 !

Extrait de la déclaration liminaire FO DGFIP Vendée au CTL du 2 avril 2013

Alors que les gouvernements successifs poursuivent avec toujours plus de vigueur la politique d'austérité et de rigueur dans la Fonction publique, de nouvelles attaques semblent s'annoncer contre le Service public.

En effet, après le gel des salaires pour la 3^{ème} année consécutive (gel de la valeur du point d'indice), après la diminution de 50 % des mesures catégorielles (primes et avancement), après la diminution de 15 % (sur 3 ans) des moyens de fonctionnement des administrations et après la dernière annonce du Premier ministre de réduire de 5 milliards d'euros supplémentaires les moyens alloués pour le budget 2014, un nouveau danger guette les usagers et les agents publics.

F.O.-DGFIP condamne les suppressions d'emplois qui se poursuivent et la réduction des crédits budgétaires qui amplifient la dégradation des conditions de travail des personnels. Les agents des Finances Publiques subissent quotidiennement les conséquences dramatiques de cette politique dans leur vie professionnelle et l'exercice de leurs missions.

F.O.-DGFIP récuse la démarche stratégique, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.

Dans un environnement marqué par l'Acte III de la décentralisation que combat Force Ouvrière, par l'état désastreux du réseau et celui de l'exercice des missions de la DGFIP, la Direction Générale choisit aujourd'hui de mettre en œuvre les préconisations de la Cour des Comptes. Pour cela, elle déclare la fusion achevée alors que trop de dossiers restent en suspens et lance une démarche catastrophique porteuse de tous les dangers dont **F.O.-DGFIP** exige l'arrêt de toute urgence dans l'intérêt des personnels et des missions.

A la lecture des documents transmis aux organisations syndicales, il apparaît que le budget de fonctionnement 2013 est inacceptable : la baisse continue et s'amplifie (- 13 %) !

FORCE OUVRIERE revendique :

- **L'arrêt des réorganisations, redéploiement et restructurations des services et du réseau comptable : non à la réduction des missions, à l'interministérialité, à la régionalisation (acte 3 de décentralisation), non à la fermeture des trésoreries.**
- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et de la démarche stratégique,**
- **La restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail, de la vie des agents dans les services et de l'exercice de toutes les missions.**
- **Le maintien du Statut Général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.**